Extrait de l'ouvrage :
Droit d'asile - Etat des lieux et perspectives
Ss la dir. de Julian Fernandez et Caroline Laly-Chevalier
EAN : 978-2-233-00756-8
éditions A.Pedone 2015

LA REUNIFICATION FAMILIALE DU REFUGIE ET APATRIDE

La réunification familiale est le droit pour une personne reconnue réfugiée ou protégée à titre subsidiaire ainsi que pour l'apatride de faire venir en France sa famille en vertu du principe de l'unité de famille. Cette dernière peut être dans le pays d'origine, dans un pays tiers où elle a pu elle-même trouver refuge dans l'attente de se réunir. Il peut aussi s'agir de la famille dont la trace a été perdue et qui ne sera retrouvée qu'ultérieurement.

La terminologie utilisée pour évoquer ce droit et décrire la procédure conséquente varie : réunification familiale, regroupement de famille (terme plus générique faisant référence au droit commun des étrangers et aussi utilisé en droit de l'Union européenne), rapprochement familial ou procédure de la « famille rejoignante » dans la jurisprudence. Le HCR a opté pour l'expression « réunification familiale » afin de la distinguer de la procédure de droit commun des étrangers soumise à un régime différent et faire en outre écho au projet de loi relatif à la réforme de l'asile qui introduit expressément le vocable de réunification familiale.

La famille de nouveau réunie joue un rôle essentiel dans l'intégration du bénéficiaire d'une protection internationale ou de l'apatride en l'aidant ainsi que les membres de la famille à se reconstruire dans le pays d'accueil. Parmi les actions que mène le Bureau du HCR en France dans le cadre de son rôle de surveillance prévu par les articles 35 de la Convention de Genève de 1951 et 2 du Protocole, tous deux relatifs au statut des réfugiés, la question de la réunification familiale figure en bonne place à la fois à travers le suivi de certaines situations particulières (par exemple en Ukraine, Somalie, Libye ou Melilla) lorsque des membres de la famille sont sous la protection du HCR ou vulnérables, tels les enfants séparés de leurs parents, et des préconisations aux fins d'une meilleure prise en considération de la situation des réfugiés et apatrides souhaitant exercer leur droit à vivre en famille.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info